

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Maquette  
Fan Club**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que Monsieur Patrice SENECAL, président de l'association « Maquette Fan Club » a fait parvenir en Mairie de Dieppe, un courrier afin de solliciter une subvention exceptionnelle dans le cadre de la programmation du club qui fête cette année ses trente ans. L'association a été créée en 1979 et cette année est donc l'occasion d'organiser une manifestation particulière en invitant d'autres maquettistes afin de marquer cet événement.

Les 3 et 4 octobre dernier, l'association a programmé une exposition intitulée « Maquet'Expo 09 ». Au cours de cette exposition, des membres de l'association ont présenté leurs réalisations. Ils ont animé des ateliers d'initiation au maquettisme à l'attention d'un jeune public. Ils ont présenté des démonstrations de montage et de peinture, ont fait participer le public à des jeux et ont réuni des anciens membres du club.

Lors de sa séance du jeudi 26 mars, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € au titre de l'année 2009.

**Considérant :**

- le budget nécessaire à l'organisation d'un tel événement,
- les trente années d'existence de cette association,
- le développement des activités du club qui sont particulièrement appréciées par le public dieppois,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 200 € de subvention exceptionnelle afin d'apporter une aide financière à l'association pour cette année particulière.

Cette question a été présentée à la Commission N°5 lors de sa séance du 7 décembre 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire